

DÉPARTEMENT de la
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 14

En Exercice: 14

Présents: 13

Votants: 13

L'an Deux Mil Dix Huit

Le 23 octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16/10/2018.

Objet : Approbation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

PRESENTS : Mesdames ALAMINOS. BONZOM. CARLES. GROS. LAKEHAL. LE ROY.
Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT. GALEA. GARCIA. ROUSSEAU.
ABSENTE EXCUSEE : Mme PAJAUD

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde, document permettant de planifier l'action communale en cas de survenue d'évènements liés à un risque majeur naturel, technologique ou sanitaire qui pourrait toucher sa commune avait été approuvé le 12 mars 2015.

La liste des personnes vulnérables au sein de la commune ayant évolué, il convient de la modifier et pour ce faire, le Conseil Municipal doit approuver cette actualisation.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- PRECISE que cette délibération est accompagnée d'un arrêté municipal portant approbation de la mise à jour du PCS.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture le 24/10/2018

En Mairie le 23/10/2018
Le Maire J.C GARAUD.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

